

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1254

présenté par

Mme Lingemann, M. Ott, M. Martineau et M. Daubié

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.